



Assemblée générale

Distr. générale
22 octobre 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Neuvième session

Genève, 1^{er}-12 novembre 2010

Compilation établie par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément au paragraphe 15 b) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme

Bulgarie

Rectificatif

Chapitre II, section A, sous-section 2

Remplacer le tableau par le tableau ci-après :

2. Coopération avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales

<i>Invitation permanente à se rendre dans le pays</i>	Oui
<i>Visites ou rapports de mission les plus récents</i>	Non
<i>Accord de principe pour une visite</i>	Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats (en 2011); expert indépendant sur les questions relatives aux minorités
<i>Visites demandées et non encore accordées</i>	Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction (demandée en 2006)
<i>Réponses aux lettres d'allégations et aux appels urgents</i>	Durant la période considérée, sept communications ont été envoyées. Le Gouvernement a répondu à cinq d'entre elles.
<i>Réponses aux questionnaires sur des questions thématiques</i>	Sur les 23 questionnaires envoyés par des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, la Bulgarie a répondu à 7 questionnaires ³⁵ .

- ³⁵ The questionnaires referred to are those reflected in an official report by a special procedure mandate holder issued between 1 January 2006 and 30 June 2010. Responses counted for the purposes of this section are those received within the relevant deadlines, and referred to in the following documents:
- (a) E/CN.4/2006/62, para. 24, and E/CN.4/2006/67, para. 22; (b) A/HRC/4/23, para. 14;
 - (c) A/HRC/4/24, para. 9; (d) A/HRC/4/29, para. 47; (e) A/HRC/4/31, para. 24;
 - (f) A/HRC/4/35/Add.3, para. 7; (g) A/HRC/6/15, para. 7; (h) A/HRC/7/6, annex; (i) A/HRC/7/8, para. 35; (j) A/HRC/8/10, para.120, footnote 48; (k) A/62/301, paras. 27, 32, 38, 44 and 51; (l) A/HRC/10/16 and Corr.1, footnote 29; (m) A/HRC/11/6, annex; (n) A/HRC/11/8, para. 56;
 - (o) A/HRC/11/9, para. 8, footnote 1; (p) A/HRC/12/21, para.2, footnote 1; (q) A/HRC/12/23, para. 12; (r) A/HRC/12/31, para. 1, footnote 2; (s) A/HRC/13/22/Add.4; (t) A/HRC/13/30, para. 49;
 - (u) A/HRC/13/42, annex I; (v) A/HRC/14/25, para. 6, footnote 1; (w) A/HRC/14/31, para. 5, footnote 2.